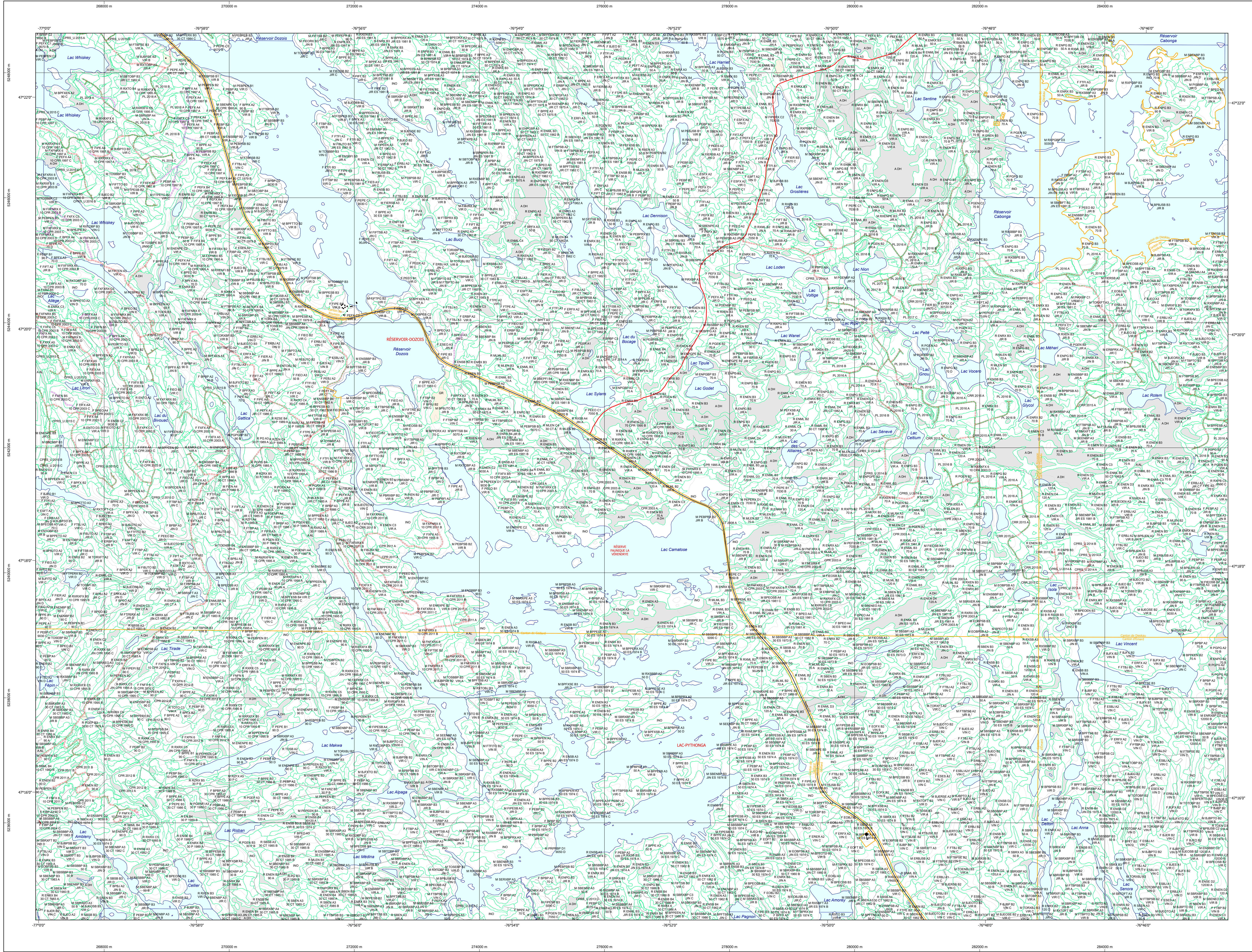


Carte écoforestière



STRATIFICATION ÉCOFORESTIÈRE

Paramètres utilisés pour la cartographie

Code	Type de couvert	Indicatif	Non forestier
0	Terre nue	X	X
1	Forêt d'arbres	X	X
2	Forêt de feuillus	X	X
3	Forêt de conifères	X	X
4	Forêt mixte	X	X
5	Forêt d'arbres	X	X
6	Forêt de feuillus	X	X
7	Forêt de conifères	X	X
8	Forêt mixte	X	X
9	Forêt d'arbres	X	X
10	Forêt de feuillus	X	X
11	Forêt de conifères	X	X
12	Forêt mixte	X	X
13	Forêt d'arbres	X	X
14	Forêt de feuillus	X	X
15	Forêt de conifères	X	X
16	Forêt mixte	X	X
17	Forêt d'arbres	X	X
18	Forêt de feuillus	X	X
19	Forêt de conifères	X	X
20	Forêt mixte	X	X

Exemple d'appellation

Titre de hauteur	Titre de hauteur	Indicatif	Non forestier
1000-1200	CJ 98 0	A 0H	00
1200-1400	F A 5	CT 78 0	

TYPES DE COUVERT ET ESSENCES SELON LE PROGRAMME D'INVENTAIRE

REINEX
Superficie au plus de 75% de la surface totale et occupée par les essences réinventées.

FEUILLE
Superficie au plus de 75% de la surface totale et occupée par les essences feuillues.

MELANGES
Superficie des essences feuillues et conifères couvrant respectivement plus de 25% et plus de 10% de la surface totale.

CODE	ESSENCES REINEXES #1	ESSENCES FEUILLEUSES #1	ESSENCES FEUILLEUSES #2	ESSENCES FEUILLEUSES #3
0	Épicéa blanc	00	Bouleau papyrus	00
1	Épicéa rouge	01	Bouleau blanc	01
2	Pin blanc	02	Chêne rouge	02
3	Pin résineux	03	Chêne blanc	03
4	Mélèze noir	04	Chêne blanc	04
5	Chêne blanc	05	Chêne rouge	05
6	Chêne rouge	06	Chêne blanc	06
7	Chêne rouge	07	Chêne rouge	07
8	Chêne rouge	08	Chêne rouge	08
9	Chêne rouge	09	Chêne rouge	09
10	Chêne rouge	10	Chêne rouge	10
11	Chêne rouge	11	Chêne rouge	11
12	Chêne rouge	12	Chêne rouge	12
13	Chêne rouge	13	Chêne rouge	13
14	Chêne rouge	14	Chêne rouge	14
15	Chêne rouge	15	Chêne rouge	15
16	Chêne rouge	16	Chêne rouge	16
17	Chêne rouge	17	Chêne rouge	17
18	Chêne rouge	18	Chêne rouge	18
19	Chêne rouge	19	Chêne rouge	19
20	Chêne rouge	20	Chêne rouge	20

INDICES DENSITÉ-HAUTEUR

Classes de densité	HAUTEUR MOYENNE DES TIGES DOMINANTES ET COORDONNÉES	
	20 m	10 m à 15 m
1	10	10
2	15	15
3	20	20
4	25	25
5	30	30
6	35	35
7	40	40
8	45	45
9	50	50
10	55	55
11	60	60
12	65	65
13	70	70
14	75	75
15	80	80
16	85	85
17	90	90
18	95	95
19	100	100
20	105	105

CLASSES D'ÂGE

REPLEUMENTS ÉQUIVOCALIS	Année récapitulative ou récapitulative (logique 10 ans)									
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

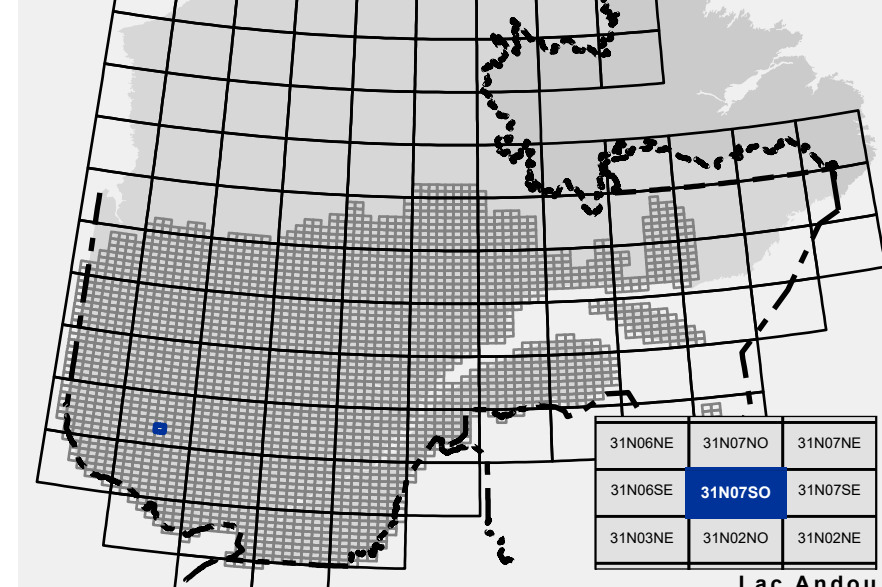
REPLEUMENTS ÉTAGES

REPLEUMENTS ÉTAGES	Année récapitulative ou récapitulative (logique 10 ans)									
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CODE	PERTURBATIONS D'ORIGINE	INTERVENTIONS PARTICULIÈRES
01	Chablis total	COV Couverture de peuplement
02	Défrichage total	COU Coupe à diamètre limité
03	Épandage grave	COE Coupe à diamètre limité avec
04	Brûlis total	COF Coupe de feuillage
05	Feuille	COG Coupe de feuillage par trouées
06	Verges gaves	COH Coupe de feuillage par trouées
07		COI Coupe de feuillage par trouées
08		COJ Coupe de feuillage par trouées
09		COK Coupe de feuillage par trouées
10		COL Coupe de feuillage par trouées
11		COM Coupe de feuillage par trouées
12		CON Coupe de feuillage par trouées
13		COO Coupe de feuillage par trouées
14		COU Coupe de feuillage par trouées
15		COV Coupe de feuillage par trouées
16		COW Coupe de feuillage par trouées
17		COX Coupe de feuillage par trouées
18		COY Coupe de feuillage par trouées
19		COZ Coupe de feuillage par trouées
20		CO0 Coupe de feuillage par trouées

CODE	PERTURBATIONS MOYENNES	CLASSES DE PENTE
01	Brûlis partiel	01 Désert ou semi-désert humide
02	Chablis partiel	02 Faible
03	Défrichage partiel du feuillage	03 Moyenne
04	Verges partiel	04 Forte
05		05 Extrême

SÉRIE PEUPLLEMENTS ÉCOFORESTIERS 1/20 000



- Voies de communication et ponts**
 - Classé 1, HN - Hors norme
 - Classé 2
 - Classé 3
 - Classé 4
 - NF - Non classé, ne répond pas aux critères HN, 1 à 4
 - NF - Non forestier (Adresse Québec)
 - Pont forestier
- Hydrographie écoforestière**
 - Cours d'eau intermittent
 - Cours d'eau permanent, canal
 - Hydrographie
- Obstacles et infrastructures**
 - Bâtiment, site, réservoir
 - Chute, rapide, écueil
 - Centre de ski alpin
 - Hydrobase
 - Mine à ciel ouvert
 - Pylose
 - Terrain de camping
 - Tour de télécommunication, tour
 - Barrière, barrage de castor
 - Remonte mécanique
 - Ligne de transport d'énergie
- Courbe de niveau**
 - Courbe de niveau maîtresse
 - Courbe de niveau intermédiaire
 - Estac
- Morcellement**
 - Morcellement foncier
- Frontières**
 - Frontière internationale
 - Frontière interprovinciale
 - Frontière Québec - Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)
- Peuplement écoforestier**
 - Peuplement écoforestier
 - Peuplement improdruit
 - Peuplement non forestier
- Matadonnées**
 - Surface de référence géodésique
 - Système de coordonnées géographiques
 - Projection cartographique
 - Origine des altitudes
 - Équidistance des courbes de niveau
 - Déclinaison magnétique au centre de la feuille en 2006
 - Courbes géographiques au centre de la feuille
 - Longitude origine (méridien central)
 - Latitude origine (équateur) 0°
 - Coordonnées d'origine
 - Facteur d'échelle

Sources
Donnée: Assise cartographique (données topographiques)
Organisation: Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Date: 14/04/2005

Informations forestières
Année de photos pour la production de la carte: 2015
Système de coordonnées planaires du Québec (SCQP): 56 programme
Date de mise à jour provinciale: Juillet 2020
Superficie minimale d'appellation des peuplements: 4 hectares

Réalisation
Production: Ministère des Forêts, Faune, et des Parcs
Diffusion: Directions des inventaires forestiers

AVERTISSEMENT
Les limites de morcellement foncier représentées sur cette carte n'ont aucune valeur légale. Ces limites sont NON OFFICIELLES et sont utilisées à titre indicatif.
© Gouvernement du Québec